



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
10 mars 2009
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 31 octobre 2008, à 10 heures

Président : M. Råsbrant (Vice-Président) (Suède)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 121 de l'ordre du jour : Plan des conférences

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-57994 (F)



En l'absence de M. Bródi (Hongrie), M. Råsbrant (Suède), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 121 de l'ordre du jour : Plan des conférences

(A/63/32, A/63/94, A/63/119 et Corr.1 et Add.1 et A/63/509)

1. **M. Chuasoto** (Président du Comité des conférences), présentant le rapport du Comité des conférences pour 2008 (A/63/32), fait observer que le rapport et le projet de résolution figurant à l'annexe I ont l'un et l'autre été adoptés par consensus. Le rapport lui-même reflète la vaste portée des débats sur toutes les questions abordées, et la diversité des vues présentées témoigne des efforts que fait la Commission pour réaliser des progrès sur certaines questions qui se posent depuis longtemps et auxquelles il est très difficile de trouver une solution.

2. Dans la section I du projet de résolution, l'Assemblée générale était appelée à approuver le projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2009, sous réserve des dispositions de la résolution elle-même, et à autoriser le Comité des conférences à apporter au calendrier tous aménagements que dicteraient les mesures et décisions qu'elle aurait prises à sa soixantième-troisième session.

3. La partie A de la section II traite de l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence. Le Comité des conférences y notait que le taux global d'utilisation de ces services dans les quatre principaux lieux d'affectation, de 83 % en 2007, et donc inchangé depuis 2006, est demeuré supérieur à la norme de 80 %. Le Président du Comité des conférences a tenu des consultations avec les présidents et les secrétaires des cinq organes qui ont sous-utilisé leurs ressources durant trois années consécutives en vue de trouver des moyens efficaces d'améliorer la situation. Trois de ces organes sont des grandes commissions de l'Assemblée générale, dont les taux d'utilisation, entre 72 % et 75 %, pourraient atteindre la norme si on réduisait le nombre de séances annulées et si on évitait d'ouvrir les séances en retard ou de les lever plus tôt que prévu.

4. Pour résoudre ce problème, un certain nombre de solutions générales ont été proposées, à savoir, notamment, ouvrir et lever les séances à l'heure, et mieux planifier les programmes de travail pour réduire

le nombre de réunions demandées. L'effet de la sous-utilisation des services de conférence peut se calculer en termes monétaires : étant donné le coût, de 11 250 dollars, de la tenue, à New York, d'une réunion de trois heures avec interprétation dans les six langues, les bureaux et secrétariats ont été unanimes à reconnaître qu'il fallait éviter de sous-utiliser les ressources. Les secrétaires des Comités doivent demeurer en contact étroit avec les organisateurs des réunions afin de leur signaler à l'avance les séances qui seront écourtées, de manière à pouvoir réaffecter les ressources inutilisées, en particulier aux réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres.

5. Afin d'améliorer encore l'utilisation des services de conférence, il a été proposé de s'attaquer au problème sous trois angles : premièrement, le Président du Comité des conférences devrait continuer de tenir des consultations avec les présidents des organes qui sous-utilisent les services de conférence, surtout ceux qui ont été nouvellement élus; deuxièmement, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait continuer de prendre les devants au stade de la préparation; et troisièmement, les organes intergouvernementaux devraient, dans la mesure du possible, présenter des demandes plus réalistes en matière de services de conférence.

6. Le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/63/119) comporte, pour la première fois, des statistiques concernant les organes autorisés à se réunir « selon les besoins », dont il ressort que 88 % des réunions en question ont été desservies en 2007. Le Comité des conférences demande au Secrétaire général de continuer à le tenir informé de la question.

7. S'agissant de la prestation de services de conférence lors des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, la proportion de réunions de tels groupes ayant bénéficié de services d'interprétation est passée de 76 % en 2006 à 84 % en 2007. Dans le projet de résolution, le Secrétaire général est prié de poursuivre l'étude de formules novatrices qui permettraient de remédier au problème que pose aux États Membres le manque de services de conférence.

8. Le Comité des conférences a noté avec satisfaction qu'en 2007, tous les organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi y ont tenu toutes leurs réunions et s'est félicité du nombre d'activités de

promotion menées par les responsables du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, qui a permis de continuer d'accroître l'utilisation de ses installations en 2007.

9. La partie B de la section II du projet de résolution traite de l'incidence du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège pendant sa mise en œuvre. L'on y invite une fois de plus tous ceux qui demandent ou organisent des réunions à se concerter avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sur leur programmation afin que les activités qui auront lieu au Siège pendant les travaux puissent être coordonnées avec le maximum de prévisibilité. L'on y prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que, dans les limites des ressources existantes du Département, les services de conférence bénéficient de l'appui informatique voulu pour pouvoir continuer de fonctionner sans à-coup durant l'exécution du plan-cadre d'équipement.

10. La section III du projet de résolution aborde la question de la gestion intégrée à l'échelle mondiale. Tout en prenant note avec satisfaction des initiatives qui ont été prises pour rationaliser les méthodes et réaliser des économies d'échelle, le Comité des conférences prie le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport sur le plan des conférences des informations sur les économies réalisées grâce à l'exécution des projets de gestion intégrée à l'échelle mondiale.

11. En ce qui concerne les questions relatives à la documentation et aux publications, qui font l'objet de la section IV du projet de résolution, le Comité des conférences note les retards sans précédent enregistrés dans la publication des documents, qui ont gravement entravé les travaux de l'Assemblée générale, et prie le Secrétaire général d'élaborer des mesures de responsabilisation plus efficaces pour amener tant les auteurs que les hauts fonctionnaires à faire le nécessaire pour que les documents paraissent en temps voulu dans les six langues officielles, et de rendre compte à ce sujet à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session.

12. Rappelant en particulier qu'à la deuxième reprise de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, des documents ont été présentés en retard par les départements auteurs, le Comité des conférences prie également le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour remédier au problème, et notamment de

convoquer une équipe spéciale pour étudier la question. En attendant la présentation à l'Assemblée générale du rapport du Secrétaire général, le Comité des conférences souhaite être saisi, à sa session d'organisation de 2009, d'un rapport sur les résultats des consultations et mesures prises pour régler les problèmes relatifs à la documentation concernant le financement des opérations de maintien de la paix, afin que la Cinquième Commission puisse examiner ce rapport à la deuxième reprise de la soixantième-troisième session de l'Assemblée générale.

13. La section V du projet de résolution, consacrée aux questions relatives à la traduction et à l'interprétation, prend en compte le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des modalités spéciales en vigueur pour le recrutement de personnel temporaire dans les services linguistiques des quatre principaux lieux d'affectation, du point de vue, en particulier, de la conformité au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU et aux mandats prescrits par l'Assemblée générale en matière de gestion des ressources humaines.

14. Le Comité des conférences prend note avec satisfaction de l'initiative qui vise à rechercher une solution à long terme aux taux élevés de vacance de postes observés dans les services linguistiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi en chargeant un consultant d'examiner la possibilité d'offrir en Afrique des programmes de formation renforcés s'adressant aux personnes susceptibles de devenir traducteur ou interprète professionnel, et prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, de ce qui aura été fait à cet égard. Le Comité sait également que l'Office des Nations Unies à Genève a d'énormes difficultés à fournir les services de conférence requis et prie le Secrétaire général de trouver une solution à ces problèmes et de tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins occasionnés par la forte augmentation du nombre des réunions enregistrée récemment.

15. Notant qu'en adoptant le paragraphe 1 de la section VI de sa résolution 57/305, l'Assemblée générale avait l'intention de permettre aux services linguistiques de faire davantage appel à des linguistes retraités, le Comité des conférences prie le Secrétaire général de clarifier, puis d'appliquer les dispositions de ce paragraphe concernant le plafond de rémunération fixé pour les linguistes retraités engagés par l'Organisation des Nations Unies.

16. Le Comité des conférences se félicite des mesures que le Secrétaire général a prises pour faire face plus efficacement à la situation démographique des services linguistiques et à la question de la planification de la relève, notamment en recourant à du personnel temporaire pour répondre aux besoins pressants et en renforçant les programmes de formation interne et externe, en développant les programmes d'échange de personnel entre organisations et en coopérant avec les établissements qui forment des spécialistes des langues se destinant à une carrière dans les organisations internationales, et l'exhorte à continuer à prendre de telles mesures.

17. Enfin, le Comité des conférences prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, des mesures prises pour améliorer la qualité des traductions, en particulier de celles qui sont confiées à des vacataires, de l'expérience acquise par les principaux lieux d'affectation en matière de contrôle de la qualité des travaux de traduction contractuels, des enseignements qu'ils en ont tiré et des pratiques optimales qui s'en sont dégagées, en indiquant notamment de combien de fonctionnaires les différents centres avaient besoin, et à quelle classe, pour pouvoir s'acquitter convenablement de cette fonction.

18. **M. Shaaban** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) souhaitant mettre en lumière la manière dont le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences relève les défis auxquels il doit faire face, rappelle que, dans le contexte de la réforme globale de l'ONU entamée il y a plus de six ans, le Département a procédé à des ajustements majeurs pour augmenter l'efficacité et le rendement des services qu'il prête aux États Membres.

19. Dans son rapport sur le plan des conférences (A/63/119), le Secrétaire général souligne les progrès accomplis dans l'application du principe d'intégration de la gestion des services de conférence à l'échelle mondiale à l'heure où le Département continue d'identifier des options pour harmoniser les méthodes de travail des différents lieux d'affectation et pour améliorer l'intégration et le partage des ressources là où il est possible de le faire. La réunion de coordination annuelle des chefs des services de conférence organisée par le Département a permis d'examiner les progrès accomplis et de définir de

nouvelles options, avant d'en faire un suivi conformément au plan d'action arrêté à cette occasion.

20. Le Département a continué de progresser dans la mise au point du grand projet informatique, qui englobe trois différents projets destinés à renforcer à l'échelle mondiale l'intégration des systèmes informatiques pour la gestion des conférences du Siège de l'ONU et des offices des Nations Unies à Genève (ONUG), Nairobi (ONUN) et Vienne (ONUV). L'avancement des projets, dont chacun est dirigé par un lieu d'affectation différent, est contrôlé régulièrement lors de visioconférences et au moyen d'espaces de travail électroniques partagés. La nécessité d'assurer la cohérence à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation en respectant les caractéristiques particulières de chaque lieu d'affectation a fait naître à son tour la nécessité d'instaurer une collaboration renforcée qui, en dépit de l'effort considérable qu'elle suppose, a permis d'obtenir des résultats encourageants.

21. Au Siège, l'introduction d'une planification plus rigoureuse de la documentation a déjà eu des conséquences favorables, par exemple sur le respect des délais de soumission des documents et sur leur longueur, dès lors que la plupart des départements auteurs mettent tout en œuvre pour abréger leurs rapports et pour les soumettre au Département dans les délais. Conscient que la situation n'est pas encore optimale, le Département collabore activement avec les départements auteurs et avec les organes intergouvernementaux, en leur rappelant que, pour que la gestion prévoyante des documents donne les résultats escomptés, le processus de production des documents doit être ordonné.

22. Le Secrétariat est résolu à tout faire pour éviter que ne se reproduisent les problèmes de documentation rencontrés par la Cinquième Commission à la deuxième reprise de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale en 2008. Le Département a coordonné, avec les départements auteurs et les secrétariats de la Cinquième Commission et du Comité consultatif, une série de réunions pour évaluer la situation, définir les problèmes et adopter des mesures correctives en vue d'améliorer la prestation des services. Le Comité des conférences a souscrit à cette initiative, qu'il mentionne dans le projet de résolution figurant dans son rapport, sous réserve de la présentation d'un rapport de situation sur les activités de l'équipe spéciale mise en place pour étudier la question des retards dans la soumission des documents.

Bien que le Département mette tout en œuvre pour répondre aux besoins de tous les organes intergouvernementaux, les documents trop longs, soumis en retard, voire inopinément, perturbent jusqu'aux meilleurs plans d'efficacité.

23. Dans les quatre à cinq années à venir, de nombreux fonctionnaires du Département, tout comme ailleurs au Secrétariat, vont prendre leur retraite : il est donc extrêmement important de planifier la relève. Le problème du Département est d'autant plus grave que l'on ne peut attendre des membres du personnel linguistique qu'ils fonctionnent à plein rendement dès leur recrutement. Il est fondamental que les nouvelles recrues soient formées et guidées comme il se doit par leurs collègues plus anciens en raison, notamment, de la complexité de la tâche linguistique, des particularités des normes de l'Organisation relatives à l'utilisation des langues et de la terminologie spécifique. Au Siège, à New York, les conséquences des nombreux départs à la retraite sont aggravées par la récente tendance aux mutations latérales vers d'autres lieux d'affectation considérés comme plus attrayants.

24. Appliquer la solution structurelle au problème de la relève – c'est-à-dire multiplier les recrutements dans le Département – est plus facile à dire qu'à faire. Le Département s'est déjà inquiété de l'incapacité du Bureau de la gestion des ressources humaines de mettre rapidement en œuvre le complexe processus de recrutement nécessaire pour trouver et sélectionner les fonctionnaires hautement qualifiés dont on a besoin et les retenir, en particulier dans les services linguistiques, où le recrutement se fait exclusivement par voie de concours international. Le risque existe toujours que la transition démographique en cours compromette la qualité des services que les États Membres sont en droit d'attendre.

25. Loin de rester les bras croisés face à cette situation, le Département est constamment en contact avec le Bureau de la gestion des ressources humaines pour programmer et organiser des concours plus fréquents. Il mène en outre une campagne d'information auprès des universités dont les programmes d'études offrent une formation adaptée aux besoins des services linguistiques de l'ONU. Récemment, des mémorandums d'accord ont été signés avec l'Université Herzen de Saint-Pétersbourg, l'Université des langues étrangères de Beijing et l'Université des études internationales de Shanghai. Des contacts ont également été pris avec des

universités de pays arabophones, de pays d'Afrique, d'Espagne et d'Amérique latine, ainsi que de pays francophones par le biais de l'Organisation internationale de la Francophonie.

26. Si, avec le temps, ces initiatives et d'autres mesures analogues permettront de recruter davantage de professionnels parmi les plus prometteurs dans toutes les langues, le Département ne peut attendre qu'elles se concrétisent et demande par conséquent à l'Assemblée générale d'approuver une stratégie en trois volets pour faire face à la situation jusqu'à ce qu'une nouvelle génération de linguistes ait rejoint les rangs de l'Organisation et acquis une expérience suffisante. On se rappellera, à titre d'exemple, que la pénurie d'interprètes a menacé de faire capoter le déroulement de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Doha à la fin novembre 2008, à une période de pointe, c'est-à-dire à la fin de la soixantième-troisième session de l'Assemblée générale. Bien que, pour des raisons opérationnelles évidentes, le Département s'assure généralement le concours de fonctionnaires retraités dans de telles circonstances, ceux qui pourraient être recrutés à titre temporaire ont pour la plupart atteint, à la fin de l'année, le plafond de rémunération fixé par l'Assemblée générale. Le Comité consultatif, qui s'est penché sur la question, a proposé au Secrétariat de résoudre le problème en réinterprétant le terme de « journée de travail » dans le contexte du calcul des recettes. Le Bureau des ressources humaines lui a fait savoir la veille qu'il a modifié, selon toute vraisemblance avec effet immédiat, les restrictions applicables à l'emploi de linguistes retraités, qui pourraient désormais être recrutés pour un maximum de 125 jours de travail. Toutefois, il ne s'agit là que d'un palliatif, qui ne résout pas pour autant les problèmes de relève du Département.

27. La stratégie en trois volets du Département consiste, premièrement, à demander au Comité des conférences, au Bureau de la gestion des ressources humaines et à l'Assemblée générale de déroger à la règle concernant le plafond de rémunération, afin de parer aux difficultés immédiates; deuxièmement, à demander à l'Assemblée générale de relever de façon permanente à 185 jours de travail par an le plafond en vigueur pour les retraités, afin de pouvoir recourir davantage à leurs services à moyenne échéance puisque le Secrétariat ne sera pas en mesure d'organiser le nombre de concours de recrutement de linguistes dont

le Département a besoin pour regarnir les listes de candidats épuisées; et troisièmement, à retarder l'âge du départ obligatoire à la retraite. Exiger du personnel de l'ONU qu'il prenne sa retraite à 62 ans, voire à 60 ans, n'a guère de sens dans le monde d'aujourd'hui. Les États-Unis et le Canada, pour ne citer que deux exemples, ne fixent pas d'âge de départ obligatoire à la retraite. Dans l'Union européenne, l'âge de la retraite pour le personnel linguistique est fixé à 65 ans. Le plus pratique serait sans doute d'échelonner les départs à la retraite des nombreux linguistes du Département qui arrivent à l'âge réglementaire, ce qui laisserait le temps de recruter et de former la relève, assurant ainsi la transmission d'une précieuse mémoire institutionnelle.

28. En résumé, le Département demande à la Cinquième Commission d'approuver la dérogation concernant le plafond de rémunération en vigueur pour les retraités des services linguistiques recrutés par le Département jusqu'à fin 2009, d'envisager la possibilité de relever de manière permanente ce plafond à 185 jours de travail durant les prochaines années et/ou d'examiner la possibilité de revoir l'âge actuel du départ à la retraite pour l'ensemble du personnel linguistique jusqu'à ce que prenne fin la vague de départs à la retraite et que la relève ait été dûment assurée.

29. Le plan-cadre d'équipement risque d'avoir des incidences considérables sur le travail du Département. La stratégie accélérée qui vient d'être approuvée réduira la durée globale des travaux de rénovation mais, ce faisant, augmentera fatalement les risques de perturbations. Le Secrétaire général adjoint assure à la Commission que des installations de conférence suffisantes seront disponibles pour accueillir toutes les activités de base des organes et organismes intergouvernementaux qui, selon le calendrier des conférences et réunions, se réunissent ordinairement au Siège. Toutefois, l'on comptera momentanément un nombre réduit d'installations pour les séances parallèles, les manifestations organisées en marge des réunions et d'autres activités analogues. Les fonctionnaires du Département seront dispersés sur cinq sites différents; ils pourront raisonnablement accéder au bâtiment du Secrétariat mais ne se trouveront pas aussi près dudit bâtiment ou de leurs collègues qu'on l'a souhaité ou initialement prévu. Les dispositions actuelles pour l'accueil de personnel temporaire sont également insuffisantes. Même si les fonctionnaires du Département peuvent s'adapter et

s'efforceront au maximum d'offrir les services de haute qualité requis, ces conditions de travail pourraient nuire à leur capacité d'exécuter tous les produits prescrits dans les délais requis en période de pointe. Toutes les sections de la planification et du traitement mettront tout en œuvre pour éviter des perturbations, quitte à appliquer, sous réserve de faisabilité, des méthodes de travail parallèles.

30. Une question connexe reste à régler, à savoir les nouveaux besoins de personnel pour le Service des technologies de l'information et des communications du Département, qui sera chargé de veiller à ce qu'une douzaine de systèmes essentiels installés dans divers sites fonctionnent comme prévu pendant la durée des rénovations. Le Secrétaire général adjoint demande donc à nouveau à la Cinquième Commission de consentir, pour le Service des technologies de l'information et des communications, à recruter des administrateurs permanents en nombre suffisant pendant la période critique qui s'annonce, et notamment de prévoir, dans le budget de l'exercice biennal 2010-2011, des crédits pour la création d'un poste de la classe P-4 et de deux postes de la classe P-2.

31. La qualité du travail accompli par le Département, en tant que principal prestataire de services de l'Organisation, ne peut être jugée que par ses clients. C'est pourquoi les membres de la Cinquième Commission sont priés de répondre à l'enquête annuelle sur la gestion des conférences. Les délégations sont en outre invitées à communiquer leurs appréciations en remplissant les formulaires prévus à cet effet, qu'elles peuvent demander aux assistants aux services des séances présents dans toutes les salles de réunion. L'information ainsi obtenue permettra au Département d'améliorer encore la prestation de ses services.

32. **M. Belov** (Division de la planification des programmes et du budget), appelant l'attention sur l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, présente oralement les incidences sur le budget-programme des paragraphes 8, 17 et 19 de la section V du projet de résolution sur le plan des conférences figurant dans l'annexe I du rapport du Comité des conférences (A/63/32).

33. Les questions visées au paragraphe 8 seront examinées au cours de l'exercice biennal en cours et il en sera fait rapport conformément aux procédures

budgétaires établies; les questions visées au paragraphe 17 seront examinées dans le cadre du budget-programme pour l'exercice 2010-2011; et toute incidence financière susceptible de découler du paragraphe 19 sera signalée à l'Assemblée générale à sa soixantième-quatrième session. Par conséquent, l'on ne prévoit pas, à ce stade, d'incidences sur le budget-programme pour l'exercice 2008-2009.

34. **M^{me} Ndiaye** (Bureau des services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des modalités spéciales en vigueur pour le recrutement de personnel temporaire dans les services linguistiques des quatre principaux lieux d'affectation (A/63/94), explique que, selon ces modalités spéciales, les postes de personnel temporaire dans les services linguistiques sont financés essentiellement au moyen du budget ordinaire grâce à un dispositif de financement particulier créé expressément pour compléter les effectifs permanents affectés aux services de conférence du Siège de l'Organisation des Nations Unies et des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne. Les conditions d'emploi du personnel linguistique sont régies par les résolutions 59/265, 60/236 B, 61/236 et 62/225 de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, et les accords entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association internationale des traducteurs de conférence (AITC) et l'Association internationale des interprètes de conférences (AIIC).

35. L'audit a permis de faire plusieurs constatations. Tout d'abord, il n'existe aucune politique globale de gestion du recrutement de personnel temporaire dans les services linguistiques. En outre, il n'existe pas de critères, de directives ou d'instructions permanentes clairs régissant le recrutement de personnel temporaire qui pourraient être suivis dans tous les lieux d'affectation. En l'absence de directives et de procédures normalisées, il se pourrait que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant l'équité dans le recrutement et les accords signés par l'ONU avec l'AITC et l'AIIC concernant les conditions d'emploi ne soient pas respectés.

36. Faute de procédures adéquates et en raison du manque de transparence et de cohérence qui en découle dans la constitution des fichiers et la sélection des candidats, le BSCI n'a pas été en mesure de déterminer si les pratiques de recrutement du personnel temporaire permettaient que tous les services linguistiques soient

traités sur un pied d'égalité et bénéficient de conditions de travail et de ressources également favorables. Au Siège, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences n'a pas établi de procédures dont tous les lieux d'affectation pourraient se servir pour définir le domicile professionnel des agents temporaires. En conséquence, dans plusieurs cas relevés au Siège, à l'ONUG et à l'ONUS, les contrats destinés au personnel temporaire ont été établis sur la base des conditions d'emploi locales alors que les personnes recrutées provenaient de pays autres que celui du lieu d'affectation concerné. Les tendances constatées en matière de recrutement de personnel temporaire dans les services linguistiques au Siège, à l'ONUG et à l'ONUS montrent que certains services linguistiques préfèrent recruter des candidats suivant les conditions d'emploi locales, essentiellement pour répondre au souci de rentabilité et d'efficacité exprimé par les responsables des services linguistiques. Les quatre lieux d'affectation ont réalisé des exercices de planification des capacités afin de déterminer leurs besoins en personnel temporaire. Cependant, il n'existe pas de processus de planification à l'échelle mondiale et chaque lieu d'affectation a adopté une stratégie différente s'agissant, par exemple, de la périodicité de ces exercices, des données exploitées et de l'évaluation des plans de capacité. Le Département a indiqué au BSCI qu'un projet de gestion intégrée à l'échelle mondiale était en cours, qui visait à coordonner les procédures, uniformiser les pratiques et mettre en commun les ressources dans quatre lieux d'affectation dotés de services de conférence.

37. Le BSCI a formulé au total six recommandations à l'intention du Département, notamment : veiller à la mise en place d'instructions permanentes appropriées s'agissant de la définition du domicile professionnel et, partant, des conditions d'emploi du personnel temporaire des services linguistiques; examiner et réviser les accords avec l'AITC et l'AIIC afin qu'ils soient conformes aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ainsi qu'au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, et établir des fichiers de candidats centralisés et des instructions permanentes y relatives à l'usage de l'ensemble des services linguistiques. Le Département a accepté toutes les recommandations et s'emploie actuellement à les appliquer.

38. **M. Kelapile** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question à l'étude (A/63/509), dit que le Comité consultatif salue les efforts consentis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour faire en sorte que les services de conférence soient gérés le mieux possible et au coût le plus juste, et pour améliorer la coopération entre les lieux d'affectation. La diffusion de logiciels créés par le Département a permis aux commissions de renforcer les moyens informatiques de leurs services de conférence. Le Comité consultatif prend note du progrès accompli dans la mise en œuvre du système intégré de gestion des conférences à l'échelle mondiale et demande que le Secrétaire général donne dans son prochain rapport sur le plan des conférences des renseignements sur les sommes économisées grâce à la mise en service du système, en insistant sur le fait qu'il faut continuer à s'efforcer de maximiser les gains d'efficacité obtenus.

39. S'agissant des incidences du plan-cadre d'équipement sur la prestation des services de conférence, il importe de veiller à ce que, lors des séances devant se tenir au Siège, les systèmes fonctionnent sans interruption. Il importe aussi, pour que les normes, politiques et procédures informatiques en vigueur soient respectées, que le Directeur général de l'informatique participe à l'examen de la question.

40. Le Comité consultatif trouve préoccupante la lenteur du recrutement aux postes vacants des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève et le taux de vacance de postes, chroniquement faible, de la section d'interprétation de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il demande par ailleurs que les raisons des retards de recrutement dans certains secteurs des services de conférence soient analysées et présentées dans le prochain rapport sur le plan des conférences.

41. Étant donné les importants mouvements de personnel qui sont prévus dans les services linguistiques, le Comité consultatif recommande que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences collabore avec la Section des examens et des tests du Bureau de la gestion des ressources humaines pour améliorer la planification afin que les concours de recrutement de personnel linguistique aient lieu le plus longtemps possible à l'avance et que les postes des services linguistiques puissent être pourvus en temps utile. À cet égard, il souligne l'importance du réaménagement des concours auquel il

est prévu de procéder, ainsi que des activités de communication.

42. En ce qui concerne les services de publication, le Comité consultatif engage le Secrétaire général à continuer de promouvoir l'utilisation optimale et la mise en commun des capacités, ainsi que d'augmenter le taux d'utilisation de la capacité d'impression interne.

43. Enfin, le rapport présenté doit être examiné en parallèle avec le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/7) et avec le rapport du Comité des conférences pour 2008 (A/63/32), ainsi qu'avec les résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

44. **M. Hunte** (Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe accorde une grande importance à la qualité des services de conférence et que le projet de résolution sur le plan des conférences présenté par le Comité des conférences permettra d'asseoir solidement les travaux de la Cinquième Commission. Il espère que l'on maintiendra, voire améliorera, l'actuel taux global d'utilisation des services de conférence qui, se situant au-dessus de la norme des 80 %, est en soi déjà satisfaisant. Il prend acte du taux d'utilisation de 100 % enregistré à Nairobi et des résultats satisfaisants obtenus par la Commission économique pour l'Afrique.

45. Renvoyant au mandat du Comité des conférences, énoncé dans la résolution 43/222 B de l'Assemblée générale, M. Hunte demande si l'initiative du Secrétaire général tendant à inviter le Groupe des huit à organiser une réunion au sommet au Siège de l'ONU a été soumise au Comité avant d'être annoncée.

46. Le Groupe est préoccupé par l'utilisation des locaux de l'ONU par un petit nombre d'États pour des activités qui ne sont ni adaptées à l'impartialité de l'Organisation ni conformes aux buts et principes des Nations Unies, car une telle situation donne à penser que les locaux sont possiblement utilisés à mauvais escient. L'orateur demande au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences des explications concernant les dispositions administratives prises pour ces réunions.

47. Si le Groupe note avec satisfaction une augmentation de la proportion des réunions tenues par

des groupes régionaux – dont l'importance a été reconnue par l'Assemblée générale – qui bénéficient de services d'interprétation, et salue l'initiative visant à créer une réserve stratégique permettant, selon les besoins, de desservir trois séances supplémentaires par semaine, il estime néanmoins nécessaire de créer un mécanisme approprié, à caractère permanent, qui desserve toutes les réunions des grands groupes.

48. Rappelant que la gestion intégrée à l'échelle mondiale a pour objet d'assurer une répartition équilibrée du travail entre le Siège et les autres lieux d'affectation, en vue d'améliorer la qualité de l'interprétation et de la traduction, l'orateur souligne qu'il faut veiller à respecter les caractéristiques particulières des différents lieux d'affectation et groupes linguistiques, et à suivre le principe de l'égalité de classe à travail égal, et que ces initiatives doivent être conformes aux résolutions de l'Assemblée générale.

49. La mise en œuvre du plan-cadre d'équipement selon la stratégie accélérée ne doit pas avoir d'incidences négatives sur la qualité et la disponibilité des services de conférence ou sur la parité et les conditions de travail des services linguistiques. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences doit faire en sorte de continuer à fournir des services sans interruption durant l'exécution du plan.

50. Les retards pris dans la soumission, le traitement et la publication des documents dans les six langues officielles sont des problèmes de longue date que le Secrétariat doit s'efforcer de résoudre. Ces retards ont considérablement entravé le travail de la Cinquième Commission à la deuxième reprise de la soixante-deuxième session. Bien que des améliorations encourageantes aient été constatées lors de la partie principale de la session en cours, la publication des documents ne respecte toujours pas la règle des six semaines. L'orateur demande aussi à la Présidente du Comité consultatif d'expliquer pourquoi la publication de son rapport (A/63/509) a été retardée alors que le rapport du Secrétaire général (A/63/119) a été publié deux mois plus tôt.

51. Constatant avec préoccupation les difficultés que suscite la situation démographique dans les services linguistiques, l'orateur salue le programme d'information mené auprès d'universités et d'associations professionnelles, et demande au

Secrétariat d'instaurer une solution à long terme pour planifier la relève dans ces services.

52. Enfin, l'orateur appelle l'attention du Comité sur un incident qui s'est produit le 13 octobre 2008, lorsque plusieurs membres du Groupe des 77 qui avaient voulu voter sur une série de résolutions cruciales dans le cadre de la Quatrième Commission se sont vu signifier que leur vote ne serait pas comptabilisé alors que l'Assemblée générale avait déjà approuvé une résolution les autorisant à voter pendant la soixantième-troisième session. Le Secrétariat, qui ne semblait pas au courant de la situation, a ultérieurement imputé l'incident au dispositif de vote électronique. Le Groupe demande des explications au Secrétariat sur ce qu'il considère comme une affaire grave compromettant l'aptitude des États Membres à exercer leurs droits et prérogatives au sein de l'ONU.

53. **M^{me} Tabouri** (France), prenant la parole au nom de l'Union européenne ainsi que de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats; de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays membres du Processus de stabilisation et d'association; ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la République de Moldova et de l'Ukraine, se félicite des initiatives prises dans le cadre de la gestion intégrée à l'échelle mondiale pour harmoniser les procédures, réaliser des économies d'échelle et améliorer la qualité des services de conférence, et encourage le Département à poursuivre activement l'ensemble des initiatives de réforme.

54. Le travail des organes intergouvernementaux et des organes d'experts est tributaire de l'application de critères rigoureux dans les services linguistiques et de la mise à disposition d'installations de conférence adéquates. Le Secrétaire général doit veiller à ce que l'exécution du plan-cadre d'équipement soit compatible avec la possibilité de rendre des services de conférence de haute qualité que les États Membres sont en droit d'attendre.

55. Compte tenu des retards sans précédent enregistrés en 2008 dans la soumission et la publication des documents, qui ont gravement entravé le travail de l'Assemblée générale, l'Union européenne exhorte le Secrétariat à redoubler d'efforts pour remédier à ce problème, particulièrement en ce qui

concerne la documentation examinée par la Cinquième Commission.

56. Malgré les améliorations obtenues dans de nombreux lieux d'affectation, il reste encore beaucoup à faire dans plusieurs offices des Nations Unies. L'oratrice salue les initiatives prises par le Secrétaire général pour résoudre les problèmes que posent, dans les services linguistiques, la situation démographique et la planification de la relève par le recrutement de personnel temporaire, l'échange et la formation de personnel et les contacts avec des établissements d'enseignement. L'Union européenne est disposée à approuver le rapport du Comité des conférences et le projet de résolution figurant dans l'annexe I de ce rapport.

57. **M. Davide** (Philippines) dit que la gestion des conférences – c'est-à-dire, la prestation de services d'interprétation, de traduction et de documentation – est vitale pour faciliter le consensus qui se concrétise dans les résolutions et les décisions des organes de l'ONU. La prestation de services de conférence est essentielle à l'édification des trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Les Philippines soutiennent les efforts engagés pour continuer d'améliorer les services de conférence et remercient le Comité des conférences des orientations fournies.

58. Le retard pris dans la soumission des documents est un problème grave qui nuit aux travaux de la Cinquième Commission, en particulier en ce qu'il l'oblige à reprogrammer des réunions et à examiner un grand nombre de documents à la fin de la session. Il faut espérer que l'on continuera de s'employer à trouver une solution permanente à cette situation.

59. Au vu des chiffres alarmants présentés par le Secrétaire général dans son rapport précédent sur le plan des conférences (A/62/161), où il prédisait qu'une vague de départs à la retraite emportera environ 25 % des effectifs linguistiques au cours de la période quinquennale allant de 2007 à 2011, les Philippines soutiennent les efforts visant à régler cette question en organisant des concours et des programmes de formation et d'échanges de personnel, en menant des campagnes d'information auprès d'institutions de formation linguistique et en instaurant éventuellement un programme de stages destiné à inciter de jeunes linguistes à se lancer dans une carrière à l'ONU.

60. **M^{me} Pataca** (Angola) dit que le Groupe des États d'Afrique, au nom duquel elle s'exprime, constate avec satisfaction qu'en application des dispositions de la résolution 57/283 B de l'Assemblée générale, les organismes ayant leur siège à Nairobi ont continué d'y tenir leurs réunions. Bien que ce fait soit encourageant, il importe de continuer à mettre en œuvre une stratégie énergique pour attirer de nouveaux clients.

61. Il est décourageant de constater que le taux de vacance de postes dans la section d'interprétation de l'Office de Nairobi semble irrémédiablement établi à 35 %. En outre, contrairement à d'autres lieux d'affectation, il n'existe aucun poste P-5 dans les services linguistiques de l'ONUN, et les postes de traducteur/réviseur n'y sont pas tous financés par le budget ordinaire. Le Groupe des États d'Afrique considère qu'il s'agit là d'une inégalité de traitement et d'une tentative délibérée d'amoindrir l'efficacité de l'Office de Nairobi. Il prend note en outre de l'observation du Secrétaire général selon laquelle la possibilité d'attirer et de conserver à Nairobi du personnel linguistique de qualité serait fortement renforcée par des reclassements de poste, et sollicitera des informations à ce sujet.

62. Le Groupe des États d'Afrique salue l'élaboration du système intégré de gestion des conférences, qui vise à accroître la transparence des données opérationnelles à l'échelle de l'ensemble des lieux d'affectation, et espère que ce système contribuera à effacer les inégalités.

63. Les activités de promotion, l'instauration de partenariats et les initiatives commerciales émanant des hauts responsables du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique ont permis de relever le taux d'utilisation de ses services de 42,23 % en 2005 à 69,34 % en 2007. Le Groupe se réjouit de cette amélioration, ainsi que des initiatives visant à nouer des relations avec d'autres centres en vue d'encourager l'utilisation du Centre. Notant que les hauts responsables ont assuré la promotion du Centre lors de conventions internationales de haut niveau, le Groupe des États d'Afrique recommande de procéder à une évaluation approfondie de telles initiatives.

64. Enfin, le Groupe des États d'Afrique salue l'affectation à la Commission d'un réviseur hors classe pour remplacer un traducteur de classe P-3 et espère que des mesures analogues seront adoptées à l'avenir.

65. **M^{me} Pham** (États-Unis d'Amérique) félicite le Comité des conférences d'avoir présenté un projet de résolution de consensus et exhorte tous les États Membres à l'appuyer.

66. La délégation américaine se félicite des efforts déployés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour maximiser le niveau d'efficacité et de rentabilité des services offerts sans en compromettre la qualité, et espère que cette qualité ne diminuera pas durant l'exécution du plan-cadre d'équipement.

67. Tout en notant que le taux global d'utilisation des services de conférence s'est maintenu à 83 %, soit au-dessus de la norme de 80 %, les États-Unis constatent avec préoccupation que le taux d'utilisation au Siège est de 79 %. Ils exhortent le Département à continuer d'appliquer les mesures voulues pour garantir une utilisation optimale des ressources et appuient pleinement la disposition du projet de résolution invitant les secrétariats et les bureaux des organes visés à s'attacher à éviter l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances.

68. La délégation américaine a conscience que le Secrétariat s'emploie à ce que les documents soient soumis, traités et publiés à temps, et appuie la disposition du projet de résolution dans laquelle le Secrétaire général est prié de convoquer l'équipe spéciale mise en place pour étudier la question, de présenter à l'Assemblée générale un rapport de situation sur la documentation concernant le financement des opérations de maintien de la paix et de lui présenter un rapport sur les résultats des consultations et mesures prises pour régler le problème par l'intermédiaire du Comité des conférences à sa session d'organisation en 2009, afin que la Cinquième Commission puisse examiner ce rapport à la deuxième reprise de la session, et de présenter à l'Assemblée générale un rapport d'ensemble à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences.

69. Bien que le Département ait adopté des mesures pour rationaliser ses opérations, il se doit de continuer à augmenter sa rentabilité en réduisant le coût des réunions. La mise en œuvre du grand projet informatique, qui a pour but d'intégrer les outils informatiques des différents lieux d'affectation en des systèmes de gestion des réunions et de traitement de la

documentation, constitue un pas dans la bonne direction.

70. **M. Diab** (République arabe syrienne) explique que sa délégation accorde une importance particulière au plan des conférences, car la question relève des travaux essentiels des délégations. Il est inquiétant que, malgré l'importance de la publication des documents en temps voulu et dans les six langues officielles (qui influe directement sur l'efficacité du fonctionnement des divers organes de l'ONU), la règle des six semaines, qui fait pourtant l'objet de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, reste souvent lettre morte. La délégation syrienne prend acte à cet égard de la proposition tendant à convoquer un groupe de travail du Secrétariat pour étudier la question de la publication des documents en temps voulu, dont elle espère qu'il parviendra à des conclusions concrètes, et souligne combien il importe de faire paraître les documents simultanément dans les six langues officielles sur le site Web de l'ONU.

71. La délégation syrienne salue les efforts consentis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour augmenter le pourcentage de réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres bénéficiant de services d'interprétation, et se félicite également de l'initiative tendant à créer une réserve stratégique permettant, selon les besoins, de desservir trois séances supplémentaires.

72. L'exécution du plan-cadre d'équipement ne doit pas compromettre la qualité des services de traduction, la parité entre les six langues officielles de l'Organisation ou les conditions de travail du personnel linguistique.

73. Il y a lieu de garder à l'esprit les objectifs de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, qui consistent à rentabiliser et à harmoniser les pratiques et procédures mises en œuvre dans les quatre lieux d'affectation. À l'heure d'introduire des réformes dans les méthodes de travail, il s'agira de tenir compte des particularités des services linguistiques.

74. En ce qui concerne les services de traduction et d'interprétation, l'orateur souligne l'importance de la normalisation et de l'élaboration de la terminologie fondée sur la coopération.

75. La délégation syrienne se dit profondément préoccupée par la transition démographique qui s'opère

dans les services linguistiques, et que le Secrétaire général évoque dans son rapport (A/63/119). Elle exhorte le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à prendre les mesures voulues pour remédier à la pénurie de personnel, en particulier en organisant des concours internationaux, et à collaborer avec le Bureau de la gestion des ressources humaines pour prendre les dispositions requises à cette fin. Elle est favorable au recrutement de retraités et à la proposition tendant à relever le plafond de rémunération que l'Organisation applique à leur égard, afin de pouvoir recourir plus facilement à leurs services dans le cadre de contrats de courte durée. Il importe également de former les nouvelles recrues afin qu'elles puissent assumer davantage de responsabilités au gré des départs à la retraite du personnel linguistique. La délégation syrienne salue les efforts consentis par le Secrétariat pour entrer en contact avec des universités et des écoles de traduction et d'interprétation, en particulier dans le monde arabe, afin d'en recruter les diplômés.

76. L'orateur exprime en conclusion la profonde préoccupation de sa délégation quant à l'utilisation des locaux de l'ONU par certains États Membres pour se livrer à des activités qui ne sont ni respectueuses de la neutralité de l'Organisation ni conformes aux buts et principes des Nations Unies. Cette situation mérite une attention particulière puisqu'elle donne à penser que les locaux sont possiblement utilisés pour nuire aux intérêts de certains États Membres. La Syrie estime que l'explication fournie par le Secrétariat est difficilement défendable.

77. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) pense que l'application efficace du système intégré de gestion des conférences à l'échelle mondiale conduira à une répartition équilibrée du travail entre le Siège et les autres lieux d'affectation. La réforme des méthodes de travail des services linguistiques doit préserver les particularités de ces derniers et contribuer à améliorer la qualité de la traduction et de l'interprétation. À son tour, cette qualité dépend du fait que, dans tous les services linguistiques, les moyens et conditions de travail voulus soient fournis sur un pied d'égalité, conformément, par exemple, à la résolution 61/266 de l'Assemblée générale sur le multilinguisme.

78. Il convient d'organiser des concours sans tarder afin de regarnir les listes de lauréats épuisées. Il est peu probable que les concours représentent une charge excessive pour le Bureau de la gestion des ressources

humaines, puisque ce sont les services linguistiques qui assument l'essentiel du travail.

79. L'orateur se félicite de la tenue de séances d'information bisannuelles permettant aux délégations de se tenir informées des questions relatives aux services linguistiques, et au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de demander directement l'avis des destinataires de ses services sur la qualité de ces derniers. La délégation russe est toujours aussi préoccupée par la faible qualité des services d'interprétation du russe vers l'anglais, qui se révèlent particulièrement déplorables lorsqu'ils sont fournis à partir de déclarations écrites distribuées à l'avance. Cette lacune atteste non seulement une connaissance insuffisante de la langue russe mais également un manque de préparation au niveau des réunions.

80. Les initiatives visant à promouvoir des contacts actifs avec des institutions de formation afin d'attirer des linguistes qualifiés et d'accroître le prestige de l'emploi à l'ONU sont dignes d'éloges et devraient s'inscrire dans le cadre de la planification stratégique des futurs concours, fondée sur l'utilisation rationnelle des ressources.

81. L'orateur attend avec intérêt les informations sur l'issue des initiatives menées par le Secrétariat pour améliorer le contrôle de qualité de la traduction contractuelle. Il s'inquiète du manque de transparence, de cohérence et de parité dans le recrutement de personnel temporaire et appuie la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur l'audit des modalités spéciales en vigueur pour le recrutement de personnel temporaire (A/63/94), selon laquelle le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait définir des critères et des directives aux fins de la sélection de candidats pour le personnel vacataire et temporaire.

82. La mise en œuvre du plan-cadre d'équipement ne doit pas avoir d'incidences négatives sur la prestation des services linguistiques par le Secrétariat. Il est à cet égard consternant que des portes coupe-feu aient été installées et que l'initiative « Cool UN » ait été adoptée juste avant le lancement du plan-cadre, sans justification solide ni mandat intergouvernemental. Or, il importe que l'avis des États Membres sur la question soit pris en considération, comme en disposent plusieurs résolutions.

83. **M. Farooq** (Pakistan) estime que l'application, au sein du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, de l'initiative informatique mondiale permettra d'améliorer la qualité des services de conférence et de documentation, qui sont essentiels au travail de l'Organisation. Les technologies dont sont dotés tous les lieux d'affectation doivent être compatibles entre elles, et l'orateur demande que les prochains rapports du Secrétaire général contiennent des informations sur les économies réalisées grâce à l'initiative informatique.

84. Si le taux global d'utilisation des installations de conférence s'établit à 83 % depuis l'année dernière, il a néanmoins diminué à New York, passant de 83 % en 2005 à 79 % en 2007, ce qui le place donc en deçà de la norme de 80 %. Quant au taux correspondant à la prestation de services lors des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, s'il affiche une nette augmentation – de 76 % en 2006 à 84 % en 2007 – il demeure très en deçà des 98 % atteint cinq ans plus tôt, ce qui prouve que des progrès peuvent encore être faits dans ce domaine.

85. Pour garantir une utilisation rationnelle des ressources afférentes aux services de conférence, il importe que les réunions se tiennent dans les délais. Il faut en outre prévoir, dans le budget, des crédits suffisants pour que la Cinquième Commission puisse accomplir son travail. La délégation pakistanaise s'inquiète elle aussi du taux élevé de postes vacants dans les services linguistiques et salue les efforts que déploie le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour remédier à cette situation.

86. La publication tardive des documents est un problème qui rend l'examen des rapports particulièrement difficile pour les petites délégations. Aucune amélioration n'est enregistrée quant au taux d'application des règles relatives à la soumission des documents, qui reste inchangé à New York (65 %). L'orateur souhaite savoir pourquoi ce chiffre est de 37 % seulement à Genève et souligne l'importance de la transparence et de la responsabilisation à cet égard.

87. Enfin, la délégation pakistanaise encourage toutes les délégations qui souhaitent demander la tenue de réunions au Siège pendant la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement à se concerter avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

88. **M. Cumberbatch** Miguén (Cuba) estime que l'Organisation ne peut mener à bien sa tâche sans disposer de toute l'information requise; l'heure est donc venue de résoudre, une fois pour toutes, le vieux problème de la soumission tardive des documents.

89. L'orateur se félicite que les groupes régionaux et autres groupes bénéficient de services de conférence, réitérant que le débat à l'échelle régionale est fondamental pour le processus de prise de décisions de l'Organisation.

90. La délégation cubaine constate avec une profonde préoccupation que certains États Membres se sont réunis dans des locaux de l'ONU pour y calomnier d'autres États Membres. Il s'agit là d'une violation des règles, qui décrédibilise le Secrétariat qui les tolère. À maintes reprises, le Mouvement des pays non alignés a fait savoir au Secrétaire général qu'il désapprouve de telles manifestations.

91. L'orateur se félicite des démarches entreprises par le Secrétariat pour nouer des contacts avec des établissements de formation linguistique et espère que ses efforts incluront également les universités du monde hispanophone. L'espagnol étant parlé dans de nombreux pays, il importe que les traducteurs et les interprètes de l'Organisation soient familiers de toutes les nuances de la langue moderne.

92. **M. Safaei** (République islamique d'Iran) estime que le principal objectif du Département doit être de garantir la prestation de services de conférence de la meilleure qualité possible, sur la base du respect et du traitement égal de tous les États Membres. À cet égard, il partage l'inquiétude du Mouvement des pays non alignés quant à l'utilisation de locaux de l'ONU par quelques États pour des activités qui compromettent la dignité et l'objectivité de l'Organisation. Il semble que le Département ne soit pas suffisamment sensible à l'esprit de coopération intergouvernementale constructive. La Cinquième Commission et l'Assemblée générale se doivent d'instaurer des directives strictes pour détromper les États Membres et les organisations non gouvernementales de l'idée qu'ils peuvent utiliser les installations de l'ONU pour se livrer à des activités politiquement sensibles visant un autre État Membre.

93. **M. Shen Yanjie** (Chine) remercie le Département des efforts qu'il consent pour améliorer la qualité des services de conférence et pour en promouvoir une gestion intégrée. Il observe que, dans son rapport, le

Secrétaire général mentionnait un certain nombre de facteurs externes dont le Département n'a pas la maîtrise et qui continuent d'avoir une incidence considérable sur sa capacité d'utiliser ses ressources de façon optimale, et estime judicieux que le Département ait décidé d'étudier ces facteurs.

94. Prenant acte de la transition démographique qui s'opère dans les services linguistiques, l'orateur se félicite que le Département organise des concours aux fins de pourvoir les postes vacants, ainsi que des programmes de formation à l'intention des nouvelles recrues et des vacataires.

95. L'orateur constate avec satisfaction que le Département étudie activement différentes modalités qui lui permettront de fournir des services de conférence efficaces et d'assurer des conditions de travail égales pour l'ensemble du personnel linguistique durant l'exécution du plan-cadre d'équipement.

96. **M. Shaaban** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) réitère que le Département fera tout ce qui est en son pouvoir pour éviter toute perturbation durant l'exécution du plan-cadre. Cependant, la dispersion des fonctionnaires du Département sur cinq sites différents entraînera fatalement des contretemps.

97. Si les services de conférence sont sous-utilisés, ce sont les États Membres, et non le Secrétariat, qu'il faut blâmer. Pour ce qui est de fournir des services aux groupes régionaux, le Secrétaire général adjoint rappelle que sept débats thématiques ont été organisés durant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, dont trois ont comporté des séances de nuit et deux ou trois autres des tables rondes. L'Assemblée générale elle-même avait approuvé ces débats thématiques, et il avait été difficile pour le Département de desservir les groupes régionaux et autres groupes.

98. En avril 1996, le Secrétaire général a publié l'instruction administrative ST/AI/416, qui définit les règles concernant l'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies. Tout État Membre qui souhaite utiliser les locaux de l'ONU doit en faire la demande au Département, en précisant la nature de la réunion, le programme, les organisateurs et le nombre de participants attendus. L'autorisation n'est accordée que lorsque toutes les conditions sont

remplies. Le Département a refusé des demandes lorsque, par exemple, le nom de l'État Membre figurait dans le titre de la réunion. Pour des raisons évidentes, le Département n'a aucune prise sur ce qui se déroule dans la salle de réunion.

99. En réponse à l'observation formulée par le représentant de Cuba sur les contacts pris avec des universités, le Secrétaire général adjoint précise qu'une lettre a été envoyée quatre mois plus tôt à toutes les missions pour leur demander de proposer les noms d'établissements de formation linguistique. La Mission de Cuba n'a pas donné suite à cette demande.

100. En ce qui concerne la Quatrième Commission, l'Assemblée générale a approuvé la résolution permettant aux délégations visées de voter le jour même de la tenue de la réunion en question. Faute de temps, les dispositifs de vote électroniques utilisés par la Commission n'ont pu être mis à jour. Le Secrétaire de la Quatrième Commission a donc demandé aux délégations concernées d'enregistrer leur vote à l'Assemblée générale lorsque celle-ci serait saisie de la résolution de la Quatrième Commission.

101. Le Secrétaire général adjoint remercie l'Union européenne de vouloir appuyer le projet de résolution figurant dans l'annexe I du rapport du Secrétaire général (A/63/119) et exhorte la Cinquième Commission à prendre en compte les propositions qu'il y formule en ce qui concerne la rémunération des retraités.

102. **Le Président** explique, au nom du Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, que le Comité consultatif répondra par écrit aux questions des délégations.

103. **M. Cumberbatch** Miguén (Cuba) dit que sa délégation sait pertinemment que l'instruction administrative ST/AI/416 existe. Ses récriminations portent sur le fait que les dispositions de ce texte ne sont pas respectées. Bien entendu, les États Membres en cause ont prétendu qu'ils agissaient sous les auspices de l'ONU. Or, non seulement les manifestations qu'ils organisent sont de plus en plus fréquentes, mais encore elles attestent d'une agressivité accrue de la part des participants. L'Organisation serait donc bien avisée de penser à sa réputation.

104. Il est arrivé que Cuba et d'autres délégations de pays d'Amérique latine aient contesté la traduction ou

l'interprétation en espagnol de telle ou telle expression, d'où l'importance, à nouveau soulignée, d'établir des contacts avec toutes les associations professionnelles hispanophones, et en particulier avec les établissements de formation linguistique. La délégation cubaine serait reconnaissante au Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de bien vouloir lui faire parvenir à nouveau copie de la lettre qu'il a adressée à la Mission permanente de Cuba.

105. **M. Safaei** (République islamique d'Iran) dit que de deux choses l'une : soit il n'existe pas de directives pour indiquer aux participants à des réunions ce qui peut ou ne peut pas être fait dans les locaux de l'ONU, soit il en existe, mais les participants n'en ont pas été informés. Il souhaiterait avoir des précisions à ce sujet.

106. **M. Shaaban** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) explique que le Département avertit dans tous les cas les missions qui veulent se réunir que la manifestation en question ne doit pas être contraire aux principes de l'Organisation. Cela dit, il n'incombe pas au Département de délivrer des cartes d'accès ou de contrôler la teneur des réunions. Le Secrétaire général adjoint rejette catégoriquement l'accusation selon laquelle un fonctionnaire du Secrétariat commettrait des irrégularités. De fait, le fonctionnaire qui autorise la tenue de réunions, c'est lui-même.

La séance est levée à 12 h 45.